



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de justice et police DFJP

Office fédéral des migrations ODM

Domaine de direction Coopération internationale DD INT

Synthèse
des résultats de la procédure de consultation du
26 mars 2014 au 3 juillet 2014
relative au projet

**d'arrangement entre la Confédération suisse et l'Union européenne
sur les modalités de la participation de la Suisse au Bureau euro-
péen d'appui en matière d'asile (EASO)**

ODM, juillet 2014

Table des matières

1. Contexte	3
2. Résultats principaux	3
2.1 Remarques générales	3
2.2 Points essentiels.....	3
3. Autres remarques	6
4. Liste des participants	7

1. Contexte

Le Bureau européen d'appui en matière d'asile (European Asylum Support Office, EASO) fait partie intégrante du régime d'asile européen commun (RAEC). L'EASO a pour mission de favoriser la coopération pratique dans le domaine de l'asile et d'aider les Etats membres de l'Union européenne (UE) dans l'accomplissement de leurs obligations européennes et internationales relatives à l'accueil des personnes nécessitant une protection. L'EASO fait office de centre de compétences pour les questions d'asile et apporte son soutien aux Etats membres de l'UE dont les dispositifs d'asile et les capacités d'accueil sont soumis à des pressions particulières. Le règlement de l'UE portant création de l'EASO prévoit que les Etats associés à l'accord de Dublin, à savoir la Suisse, la Norvège, le Liechtenstein et l'Islande, peuvent prendre part aux activités de l'EASO. Ces quatre pays ont mené des négociations conjointes à cette fin. Le Conseil fédéral a signé l'arrangement entre la Confédération suisse et l'UE sur les modalités de la participation de la Suisse à l'EASO le 10 juin 2014. La procédure de consultation a porté sur la ratification de l'arrangement.

2. Résultats principaux

La consultation s'est terminée le 3 juillet 2014. Le Département fédéral de justice et police (DFJP) a reçu en tout 49 réponses qui émanaient de 25 cantons, 2 tribunaux fédéraux, 4 partis politiques, 3 associations faîtières suisses, 5 associations faîtières de l'économie, 1 conférence cantonale et 9 organisations et institutions intéressées.

Parmi les organisations qui ont été sollicitées, 10 n'ont pas pris position (**TAF, TPF, AOST, ASM, ASOEC, ASSH, Institution commune LAMal, sec Suisse, UPS, UVS,**). Le **TAF** précise que son abstention ne saurait être comprise comme une approbation. Le **FIMM** se rallie à la position commune de **Sosf** et des **JDS**.

2.1 Remarques générales

La grande majorité des participants à la consultation sont favorables au projet et se prononcent en faveur de la participation de la Suisse à l'EASO. Le canton de **SZ** et l'**UDC** rejettent le projet.

24 cantons approuvent le projet ou n'élèvent pas d'objection à son encontre (**AG, AI, AR, BE, BL, BS, FR, GE, GL, GR, LU, NE, NW, OW, SG, SH, SO, TG, TI, UR, VD, VS, ZG, ZH**). La **CCDJP** souscrit elle aussi au projet. Le canton de **SZ** désapprouve quant à lui la participation de la Suisse à l'EASO.

A l'exception de l'**UDC**, les partis politiques qui se sont exprimés se prononcent en faveur de la participation de la Suisse à l'EASO (**PDC, PLR, PS**).

Enfin, les associations faîtières ainsi que les autres organisations et institutions intéressées approuvent elles aussi la participation suisse.

2.2 Points essentiels

La majorité des participants à la consultation appuient la participation de la Suisse à l'EASO, au motif que cette participation à EASO contribuerait à renforcer le système Dublin. En outre, ils estiment que la Suisse, compte tenu de son association à Schengen/Dublin, a un grand

intérêt à une harmonisation des pratiques nationales en matière de protection internationale : les différences importantes au sein de l'Europe auraient régulièrement eu des répercussions négatives sur la Suisse. Maillon important du RAEC, l'EASO contribue à rapprocher les pratiques en offrant un appui aux Etats membres dont les dispositifs d'asile et les capacités d'accueil sont soumis à des pressions particulières (**AG, AR, BS, FR, GE, GR, LU, OW, SO, TI, UR, VS, ZG, ZH, PDC, PLR, PS, CCDJP, CP**).

Les cantons d'**AG**, de **BL**, de **BS**, de **FR**, de **GE**, de **NW**, de **SO**, du **TI** et de **VD**, de même que le **PDC**, le **PLR**, la **FER** et la **FEPS** sont avis que la Suisse tirerait profit d'une coopération au niveau européen dans ce domaine (échange entre experts ; informations sur les pays de provenance des requérants d'asile et analyses de risques ; élaboration de bonnes pratiques et participation au mécanisme d'alerte rapide). A leurs yeux, il en résulterait des effets de synergie qui induisent une baisse des coûts globaux dans le domaine de l'asile et soulagent le système d'asile suisse.

Le canton du **TI** trouve qu'une participation à l'EASO est importante et utile, notamment parce que ce dernier aide les Etats membres au niveau européen et international à remplir leurs obligations vis-à-vis des personnes à protéger. Le canton de **GE** considère qu'une harmonisation des systèmes d'asile et d'admission à l'échelle de l'UE renforce les droits des personnes qui demandent une protection internationale.

Selon le **FIMM**, les **JDS** et **Sosf**, la participation à l'EASO sera bénéfique à la Suisse vu qu'elle obtiendra un meilleur accès aux informations de l'UE sur les réfugiés et que la participation favorisera les échanges sur l'admission de réfugiés en Europe. Partant de l'idée qu'une harmonisation des régimes d'asile contribue à un nivellement par le haut en faveur des requérants d'asile, le **PS** soutient le projet.

Les opposants au projet (**SZ, UDC**) sont d'avis qu'une participation de la Suisse à l'EASO n'apporterait pas de plus-value, mais qu'elle créerait de nouvelles obligations pour la Suisse, les experts en matière d'asile engagés faisant alors défaut en Suisse. De surcroît, la Suisse ne disposerait pas du droit de vote concernant les questions opérationnelles bien qu'étant tenue de participer pleinement à l'EASO, notamment sur le plan financier. Par ailleurs, elle devrait se soumettre à la Cour de justice européenne en cas d'arbitrages ou de différends liés à l'EASO, ce qui serait incompatible avec la souveraineté de la Suisse. Enfin, il se pourrait que la participation de la Suisse ait des répercussions sur le droit d'asile suisse. Selon les opposants, le Conseil fédéral doit se concentrer sur la politique d'asile interne et veiller à faire accélérer les procédures d'asile.

Statut de la Suisse et droit de vote

Un grand nombre de participants à la consultation apprécient le fait que la participation à l'EASO n'obligera pas la Suisse à reprendre le droit d'asile matériel de l'UE et que cette participation n'aura par conséquent pas d'effet sur le droit d'asile matériel de la Suisse. Ils se félicitent en outre que l'EASO n'ait pas de pouvoir d'instruction à l'égard des Etats membres. Enfin, en raison du caractère statique de l'arrangement relatif à la participation de la Suisse à l'EASO, notre pays ne sera pas tenu de reprendre les éventuels développements juridiques qui se rapportent à l'EASO (**AG, FR, GE, SO, TI, VS, PDC, PLR, CP, FER, USAM**).

Quelques participants à la consultation déplorent que la Suisse n'ait pas le droit de vote concernant les questions opérationnelles (**BE, FR, GL, GR, ZG**). Le canton de **FR** constate néanmoins que les intérêts suisses ont en grande partie été pris en compte lors des négociations. Le **PLR** relève que la Suisse pourra tout de même participer aux séances du conseil d'administration de l'EASO avec le statut d'observateur. Le canton de **BE** regrette lui aussi

que la Suisse n'ait pas le droit de vote mais apprécie le mécanisme d'information et de consultation qui est appliqué pour clarifier les questions d'interprétation ou pour clarifier les modifications juridiques du règlement EASO.

Selon le canton de **FR**, la Suisse serait, en cas de non-participation, exclue d'activités importantes de l'EASO et se retrouverait ainsi isolée au cœur de l'Europe, d'autant plus que les autres Etats associés à Dublin (Norvège, Liechtenstein et Islande) ont également conclu un arrangement avec l'UE dans ce domaine. L'**USAM** souligne la nature facultative du projet, la Suisse étant libre, en tant qu'Etat associé, de participer à l'EASO.

En tant que canton frontalier, le **TI** est très intéressé à recevoir des informations sur des mouvements migratoires en provenance du sud. Grâce à l'EASO, la Confédération et les cantons auront accès à des informations supplémentaires pour prendre les mesures nécessaires en cas de situation de crise. Le canton de **BS** se prononce expressément en faveur de la bonne coopération avec les Etats membres de l'UE sur des questions transfrontalières. Grâce à cette participation, la Suisse peut apporter son expertise et bénéficier à son tour des compétences d'autres Etats. Selon la **CCDJP**, la participation de la Suisse à l'EASO aura, à long terme, des répercussions positives sur le système national d'asile, à l'instar de sa participation à l'Agence européenne aux frontières extérieures Frontex.

Le **FIMM**, les **JDS**, la **FEPS** et **Sosf** considèrent que le fait que la Suisse participe aux publications de l'EASO et qu'elle en assume sa part de responsabilité constitue un avantage. A leurs yeux, cette participation améliorera la transparence pour le public intéressé et permettra d'identifier plus rapidement les tendances qui se dessinent dans la politique d'asile suisse et dans la gestion de l'asile en Suisse.

Contribution financière

Plusieurs participants à la consultation constatent avec satisfaction que les cantons n'auront pas à assumer des charges supplémentaires (**BL, FR, LU, TI, VS, FER**). Quelques participants souhaitent toutefois que le Conseil fédéral prenne garde aux répercussions de la participation à l'EASO sur les finances et les ressources humaines. La **FER** invite le Conseil fédéral à prêter une attention particulière aux coûts de la participation à l'EASO dans la mesure où la contribution de la Suisse augmentera très probablement à l'avenir. Ces coûts devraient être intégrés dans une planification financière à long terme afin d'éviter une progression non maîtrisée de ceux-ci.

Selon le canton de **LU**, il faut à tout prix éviter que la mobilisation de ressources (par ex. lorsque l'ODM fournit du personnel pour les actions de l'EASO) ne nuise au déroulement des processus d'asile au niveau national ou qu'il ne retarde la restructuration du domaine de l'asile. Si du personnel de l'ODM ne peut pas être détaché pour des activités de l'EASO en raison d'un gain d'efficacité, il faudrait alors songer à augmenter les ressources humaines. La **FER** est favorable à l'intervention de collaborateurs suisses dans le cadre de l'EASO pour autant que l'ODM ait toujours à disposition des ressources humaines suffisantes pour accomplir les missions qui sont nécessaires en Suisse. Le canton de **NE** espère que, comme indiqué dans le rapport explicatif, la participation à l'EASO n'aura pas de répercussions sur les finances et les ressources humaines cantonales.

Le canton de **GL** s'offusque de ce que la Suisse, en tant qu'Etat associé, ne dispose pas du droit de vote alors qu'elle est tenue de contribuer aux frais de fonctionnement au même titre qu'un membre effectif, conformément à la clé de répartition contractuelle. Si les cantons devaient participer directement à ces frais, GL serait plus critique à l'égard du projet.

Le **PDC** soutient le financement de la contribution à l'EASO. Les **JDS** et **Sosf** ne considèrent pas les coûts de la participation comme un fardeau.

Dénonciation et validité

Le canton d'**UR** et le **PDC** se prononcent en faveur de la clause selon laquelle chaque partie contractante peut dénoncer à tout moment l'arrangement, celui-ci cessant d'être applicable six mois après la notification sans que la dénonciation n'ait d'incidence sur les autres accords conclus entre la Suisse et l'UE. Les **JDS** et **Sosf** relèvent eux aussi que l'arrangement peut être dénoncé à tout moment.

3. Autres remarques

Dans sa prise de position, la **FEPS** s'est exprimée non seulement sur l'arrangement entre la Suisse et l'UE concernant la participation à l'EASO, mais aussi sur les tâches actuelles de celui-ci. A ce dernier sujet, la FEPS souhaite que les représentants tiennent compte de ses observations et œuvrent à leur mise en œuvre au sein de l'EASO. La FEPS demande que les représentants suisses de la société civile puissent prendre part au forum consultatif de l'EASO, ce point devant figurer expressément dans l'arrangement. Par ailleurs, la FEPS espère que les acteurs de la société civile pourront également participer aux groupes de travail créés dans le cadre de l'EASO. Enfin, ce dernier doit s'efforcer d'établir des normes de protection élevées et durables dans les Etats membres dont les régimes d'asile sont encore peu développés, contribuer à développer les régimes d'asile qui fonctionnent déjà et veiller à une meilleure transparence des régimes d'asile en produisant des rapports.

Les **JDS**, **Sosf** et le **FIMM** émettent des réserves au sujet des liens étroits entre l'EASO, d'une part, et l'agence Frontex, laquelle est «extrêmement douteuse» aux yeux de ces organisations, et le projet EUROSUR, d'autre part. En outre, les **JDS** et **Sosf** réitèrent leurs critiques concernant l'adhésion de la Suisse à la convention « Dublin sur le pays de premier asile ».

Enfin, le **CP** émet des doutes concernant l'efficacité d'une organisation telle que l'EASO, qui ne dispose d'aucune autorité vis-à-vis des Etats membres (même s'il est vrai que ces derniers ont un intérêt à collaborer avec l'EASO).

4. Liste des participants

Cantons

Argovie	AG
Appenzell Rhodes-Intérieures	AI
Appenzell Rhodes Extérieures	AR
Berne	BE
Bâle-Campagne	BL
Bâle-Ville	BS
Fribourg	FR
Genève	GE
Glaris	GL
Grisons	GR
Lucerne	LU
Neuchâtel	NE
Nidwald	NW
Obwald	OW
Saint-Gall	SG
Schaffhouse	SH
Soleure	SO
Schwyz	SZ
Thurgovie	TG
Tessin	TI
Uri	UR
Vaud	VD
Valais	VS
Zoug	ZG
Zurich	ZH

Conférences cantonales

Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police	CCDJP
--	-------

Tribunaux fédéraux

Tribunal administratif fédéral (renonce à prendre position)	TAF
Tribunal pénal fédéral (renonce à prendre position)	TPF

Partis politiques représentés à l'Assemblée fédérale

Parti démocrate-chrétien	PDC
Parti socialiste suisse	PS
PLR. Les Libéraux-Radicaux	PLR
Union démocratique du centre	UDC

Associations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne

Association suisse des officiers de l'état civil (renonce à prendre position)	ASOEC
Association suisse des services des habitants (renonce à prendre position)	ASSH
Union des villes suisses (renonce à prendre position)	UVS

Associations faîtières de l'économie

Association des offices suisses du travail (renonce à prendre position)	AOST
---	------

Fédération des entreprises romandes	FER
Société suisse des employés de commerce (renonce à prendre position)	sec Suisse
Union patronale suisse (renonce à prendre position)	UPS
Union suisse des arts et métiers	USAM

Autres organisations et milieux intéressés

Association des services cantonaux de migration (renonce à prendre position)	ASM
Centre patronal	CP
Conseil suisse pour la paix (<i>Schweizerischer Friedensrat</i>)	SFR
Fédération des Eglises protestantes de la Suisse	FEPS
Forum pour l'intégration des migrantes et des migrants	FIMM
Institution commune LAMal (renonce à prendre position)	
Juristes démocrates de Suisse	JDS
Organisation internationale pour les migrations	OIM
Solidarité sans frontières	Sosf